



Pour une meilleure prise en compte de la vie familiale des résident·es

Cette fiche-ressource s'adresse aux structures organisatrices de résidences d'artistes-auteur·rices et aborde différentes questions posées par la situation familiale de ces résident·es, qu'elles soient d'ordre logistique, matériel, financier ou administratif.

L'objectif de cette fiche est de participer à lever les freins qui, dans le cadre de l'accueil en résidence, pourraient faire de la vie familiale un obstacle à la carrière professionnelle. Plusieurs travaux constatent en effet la baisse des candidatures d'artistes-auteur·rices aux résidences lorsqu'ils·elles deviennent parents*, une baisse qui s'avère encore plus prononcée pour les artistes femmes**. Selon ces études, les artistes paraissent pratiquer souvent l'autocensure en considérant que leur candidature ne trouvera pas les conditions compatibles avec leur vie. Lorsqu'ils·elles dépassent cette autocensure, ils·elles peuvent se heurter à des situations qui révèlent parfois un manque de considération de la vie familiale, un défaut de clarté dans le descriptif des conditions et modalités d'accueil ou une rigidité dans l'organisation même de la résidence.

Cette fiche entend ainsi sensibiliser toutes les structures, qu'elles soient en capacité ou non d'accueillir les familles des résident·es, à la prise en compte de la situation familiale des artistes dans une dynamique incitative et facilitatrice en offrant différents types de leviers. Il s'agit à la fois de :

- formuler des recommandations et des points de vigilance aux structures souhaitant s'ouvrir à l'accueil des familles ou améliorer l'accueil déjà existant ;
- formuler des conseils aux structures qui n'accueillent pas les familles pour leur permettre néanmoins de mieux prendre en compte la situation familiale des artistes dans la mise en œuvre de leur programme.

Cet outil vise également à permettre aux artistes d'aborder ces questions plus facilement avec les structures. Il s'accompagne d'un effort de référencement de l'implication des membres d'Arts en résidence sur le sujet***.

Ce document a été réalisé en 2023 en collaboration avec l'association [Re]production, à l'issue d'un chantier de réflexion mené au sein d'Arts en résidence depuis 2021 et ayant mobilisé plusieurs de ses membres. Il s'est nourri de précieux témoignages d'artistes (en grande majorité issus de la recherche et du questionnaire mené par [Re] production) et de structures membres du réseau Arts en résidence et au-delà.

LEXIQUE

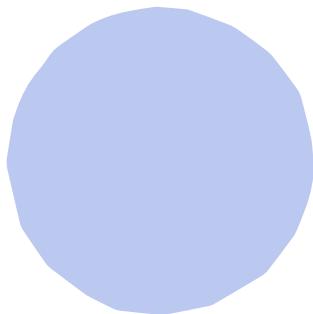
Dans l'ensemble de cette fiche, le terme « famille » s'entend au sens de conjoint·e, enfant·s et/ou accompagnant·e.

*Voir l'étude **Temporalités du travail artistique : le cas des musicien·nes et des plasticien·nes menée par S. Sinigaglia-Amadio et J. Sinigaglia, ed.DEPS, 2017.**

**Voir le questionnaire mené par [Re]production, interrogeant 250 artistes femmes et mères. Ainsi, plus de la moitié des interviewées disent avoir renoncé à une résidence du fait de leur maternité.

*** Les pages Web dédiées à la présentation des membres d'Arts en résidence sur son site Internet comprennent désormais une rubrique dédiée à la formulation de leur position sur ce sujet.

3/19 SOMMAIRE

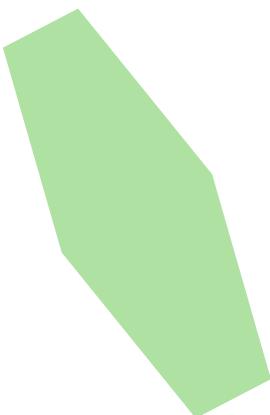


COMMUNICATION

- Garantir une transparence sur la possibilité et les conditions d'accueil de la famille du·de la résident·e
- Assurer une bonne communication interne
- Assurer une bonne communication externe

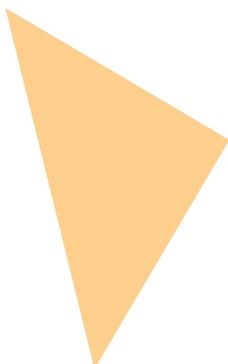
CALENDRIER

- Considérer l'impact de la situation familiale sur le calendrier de la résidence
- Anticiper le temps requis pour l'organisation de la résidence
- Considérer l'impact de la situation familiale sur le quotidien de la résidence



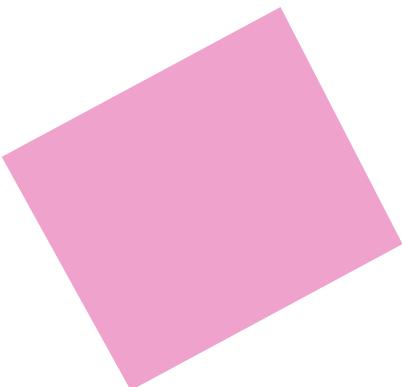
LOGISTIQUE ET MOYENS MATÉRIELS

- Aborder la question de la garde des enfants
- Vérifier les ressources matérielles et d'équipement



MOYENS FINANCIERS

- Tenir compte et anticiper les coûts supplémentaires liés à la situation familiale du·de la résident·e



ADMINISTRATION

- REMPLIR les obligations liées aux assurances
- Prévoir les documents nécessaires aux visas



ANNEXES

- Ressources et références
- Schéma de synthèse

GARANTIR UNE TRANSPARENCE SUR LA POSSIBILITÉ ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA FAMILLE DU·DE LA RÉSIDENT·E

Pour éviter l'autocensure des artistes au moment de candidater ou les déconvenues pouvant surgir dans un second temps, il est nécessaire de communiquer le plus clairement possible sur la possibilité ou non d'un accueil en famille : sur les supports de communication présentant son programme de résidence et/ou sur ses appels à candidature le cas échéant. Si cette possibilité dépend de différents facteurs, il convient de préciser au moins si une discussion est possible sur le sujet.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Préciser clairement le contexte et les conditions d'accueil, si cet accueil concerne la possible présence d'un-e conjoint-e, d'un-e accompagnant-e, d'enfant-s (le nombre et l'âge minimal ou maximal le cas échéant), les équipements présents sur place et les conditions financières s'appliquant à l'accueil de la famille.

CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Expliquer les raisons d'un refus si la demande dépasse les capacités de la structure.

Attention à ne pas faire de la situation familiale un critère de sélection au risque d'afficher des critères discriminatoires liés à un état de grossesse ou à la vie de famille.

ASSURER UNE BONNE COMMUNICATION INTERNE

L'accueil du·de la conjoint·e du·de la résident·e, d'un·e accompagnant·e ou encore d'enfants pendant la résidence aura des impacts sur la vie de la structure au quotidien et des répercussions sur le travail de l'équipe (adaptation des espaces, des activités et événements organisés, des partenariats à développer, de la communication, des consignes de sécurité, etc.). Il convient donc que toute l'équipe soit correctement informée des motivations de la structure à développer ces accueils et des calendriers précis de la présence des personnes accompagnant le·la résident·e.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Informier toute l'équipe du lieu et les autres résident·es en cas de présence possible d'enfants dans l'espace de vie et/ou de travail.

ASSURER UNE BONNE COMMUNICATION EXTERNE

L'accueil du·de la conjoint·e du·de la résident·e, d'un·e accompagnant·e ou encore d'enfants pendant la résidence est une pratique encore trop peu répandue. Il répond cependant à de nombreux enjeux comme la continuité de la carrière artistique professionnelle ou la parité dans l'accès aux opportunités. S'il se heurte parfois à des questions matérielles, cet accueil fait aussi souvent les frais de mentalités qui doivent évoluer. Afin qu'elles participent à un changement de perception et qu'elles soient acteurices d'une pédagogie institutionnelle et grand public, il serait utile et souhaitable que les structures engagées dans ces accueils affichent publiquement leurs actions avec conviction.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Valoriser la possibilité de ces accueils auprès des publics et des financeurs en affichant ses engagements (site Internet...) pour se protéger des critiques d'une part et participer à une sensibilisation progressive de tous·tes sur les enjeux professionnels de cette pratique d'autre part.

Lorsque nous accueillons les enfants des résident·es, il est parfois dur de composer avec la vision que portent certain·es élue·s ou même les habitant·es qui associent facilement la famille à un cadre de vacances.

- Témoignage de plusieurs structures de résidence

CONSIDÉRER L'IMPACT DE LA SITUATION FAMILIALE SUR LE CALENDRIER DE RÉSIDENCE

En générant des périodes d'immersion sur un territoire plus ou moins éloigné du lieu de vie de l'artiste, la résidence porte en elle une problématique de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, bien souvent étroitement liée à la question du calendrier.

Selon sa situation familiale (nombre et âge des enfants, mode de garde, etc.) ou professionnelle (besoins liés au type de pratique artistique, etc.), chaque artiste aura des attentes différentes (se séparer temporairement de sa famille ou au contraire l'emmener en résidence ; bénéficier d'un temps de résidence continu ou plutôt fractionné ; pendant le temps scolaire ou bien pendant les vacances...). Face à une multitude de situations, évoluant tout au long de la vie, il est impossible de dessiner un format idéal unique.

Il est donc important de pouvoir adapter le calendrier avec souplesse de façon à prendre en compte la situation particulière de l'artiste.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Lorsque des enfants sont accueillis, envisager le fractionnement des périodes de résidence ou la planification sur les périodes de vacances scolaires, selon les besoins des résident·es.

CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Envisager le fractionnement de la résidence en de courtes périodes en fonction des besoins du·de la résident·e.

« Des calendriers ou conditions trop rigides m'ont conduite à renoncer à certaines résidences. »
- Laetitia Bourget, artiste

« Généralement j'essaie de ne pas partir plus de deux semaines loin de ma famille, ce qui coupe pratiquement toutes les possibilités de résidences financées, qui sont généralement établies sur des périodes plus longues. »
- Marie-Pierre Bonniol, artiste

« Chez nous, les dates de résidence sont choisies par les artistes, ce sont donc eux qui gèrent leur organisation en fonction de leurs impératifs familiaux ; nous répondons à la demande au mieux selon les disponibilités des hébergements et des ateliers. »
- Le Bel Ordinaire

ANTICIPER LE TEMPS REQUIS POUR L'ORGANISATION DE LA RÉSIDENCE

Choisir d'accueillir un·e résident·e accompagné·e de son·ses enfant·s nécessite une adaptabilité et de la préparation et peut parfois enclencher des décalages dans la programmation temporelle initialement prévue.

Afin d'optimiser l'expérience de la résidence pour l'artiste et sa famille comme pour l'équipe de la structure d'accueil, il convient d'anticiper le temps nécessaire à son organisation : prendre du temps pour adapter les espaces et les équipements aux familles, pour organiser et développer des partenariats (liés par exemple aux modes de garde), pour adapter les consignes de sécurité à la présence d'enfants...

Enfin, une résidence qui ne pourrait finalement pas se réaliser pour des raisons familiales (grossesse, mode de garde temporairement inadéquat...) aurait légitimité à demander son report.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Dans le calendrier des appels à candidature, prévoir un temps suffisant pour organiser convenablement l'accueil de la famille et adapter le budget.

CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Envisager le report à une période ultérieure de la résidence de l'artiste sélectionné·e qui ne peut honorer la résidence pour des raisons familiales (grossesse, difficultés à trouver un mode de garde...).

“J'ai demandé à un lieu de résidence où j'avais été sélectionnée de bien vouloir décaler mon temps de résidence. J'avais en effet postulé avant de tomber enceinte, et je devais accoucher pendant le temps de résidence. Ils ont cessé de me répondre suite à ma requête.”

- Calypso Debrot

CONSIDÉRER L'IMPACT DE LA SITUATION FAMILIALE SUR LE QUOTIDIEN DE LA RÉSIDENCE

L'accueil des familles engendre bien souvent une organisation plus séquencée des journées pendant la résidence et a des incidences à prendre en compte sur l'organisation des rendez-vous avec les professionnels par exemple, mais aussi dans la planification des événements publics de la résidence. Selon les cas, l'organisation de la journée doit naturellement permettre de considérer les temps de coupure nécessaires (déplacement pour rejoindre la crèche ou l'école, allaitement...).

« Je me restreins durant les années où mes enfants sont en bas âge à des résidences qui se déroulent entre 9 h et 16 h (sauf le mercredi). »

- Mathilde Guegan, artiste

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Anticiper les incidences de la présence de la famille sur la planification des rendez-vous publics ou professionnels et des autres activités de la résidence.

Anticiper le temps nécessaire à l'équipe pendant la résidence pour gérer les questions liées à l'accueil des familles.

Dans les structures disposant de l'infrastructure et des équipements nécessaires, l'accueil de plusieurs résident·es avec enfants au même moment peut apparaître comme une opportunité. Faire coïncider ces accueils pourra à la fois soulager certains parents (partage des trajets à l'école, du temps de garde...) et permettre aux enfants de partager des moments de jeu.

Dans le cas d'accueils simultanés mêlant artiste seul·e et artiste avec famille, il est important de vérifier auprès de tous·tes l'agencement qui permettra une bonne cohabitation (proximité, partage d'espaces de travail...).

Si l'infrastructure et les équipements disponibles le permettent, vérifier si l'accueil simultané des résident·es avec enfants s'avère pertinent.

Dans le cas d'accueils simultanés de plusieurs résident·es mêlant artiste seul·e et artiste avec famille, vérifier l'accord des autres résident·es

Veiller à ce que cela ne rende pas plus complexe la disponibilité simultanée de places temporaires à l'école ou à la crèche.

ABORDER LA QUESTION DE LA GARDE DES ENFANTS

La question de la garde des enfants se pose, que la famille soit accueillie en résidence ou non, selon les modes de garde dont dispose ou non l'artiste au moment de la résidence. Elle se pose différemment selon l'âge des enfants en question (en âge d'être scolarisés ou non), selon la composition de la famille (en cas de monoparentalité par exemple) et selon la durée de la résidence. Dans tous les cas, le sujet doit être abordé pour imaginer avec l'artiste la meilleure façon de garantir sa disponibilité pour mener son projet.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Dans la mesure du possible, rechercher des partenariats et accords avec des crèches, des établissements scolaires, des centres aérés pour organiser la garde ou préparer la scolarisation des enfants de l'artiste.*

Lorsque de jeunes enfants sont accueillis sans solution de garde, envisager que le·la résident·e vienne accompagné·e d'un·e autre adulte pour qu'il·elle puisse profiter pleinement de son temps de résidence.

***La scolarisation des enfants est obligatoire de 3 à 16 ans et l'académie du territoire d'accueil est dans l'obligation d'accueillir temporairement les enfants dans les établissements scolaires à proximité.**

De nombreuses structures craignent la distraction que pourrait représenter la présence des enfants du·de la résident·e. De leur côté, les artistes privilégient bien souvent également des temps de travail qui leur permettent une concentration optimale. Dans certains cas ou pour le développement de certains projets cependant, la présence de la famille peut aussi s'avérer particulièrement stimulante et offrir des opportunités inédites.

*« Nous avons invité une artiste en résidence de recherche et de production, en amont d'une importante rétrospective. Ses enfants auraient pu être un frein à sa disponibilité d'esprit et à sa concentration, mais ils ont au contraire pu l'assister, notamment pour ses projets de captation vidéo sous l'eau. Ce travail de collaboration a permis la production d'œuvres qui n'auraient jamais pu voir le jour sans cette participation active et ce lien si particulier. »
- Finis terrae - Centre d'art insulaire*

ABORDER LA QUESTION DE LA GARDE DES ENFANTS

Si des enfants sont accueillis avec le·la résident·e, la structure doit pouvoir maintenir le périmètre de ses responsabilités sur son activité principale. Il est important qu'elle puisse informer sur les solutions de garde existantes, mais il est préférable de ne pas faire de recommandations nominatives pour laisser à l'artiste la responsabilité de ses choix (baby-sitters, assistant·es maternel·les...).

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Éviter la garde, même exceptionnelle, par un membre de l'équipe.

Mettre à disposition un guide d'informations destiné aux artistes parents recensant les adresses utiles (pédiatres, pharmacies, solutions locales de garde, services publics..) ou orienter vers des sites-ressource sans toutefois porter la responsabilité d'une recommandation nominative.

« À Saché, nous avons la chance d'avoir une école primaire toujours enthousiaste à l'idée d'accueillir les enfants de nos résident·es. [...] Ainsi, un artiste brésilien est venu en résidence avec ses deux enfants qui ont été scolarisés à l'école du village. [...] À la fin de la résidence nous avons invité tous les enfants de l'école et leurs parents à partager un goûter géant à l'Atelier Calder... Un très beau souvenir pour tous·tes ! [...] Il ne faut pas hésiter à contacter les directeur·rices des écoles pour préparer en amont l'accueil des enfants des résident·es ; c'est très important pour l'artiste qui sera rassuré·e, car pendant ce temps de scolarisation il·elle est totalement disponible pour se consacrer à son travail. »

- L'Atelier Calder

VÉRIFIER LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET D'ÉQUIPEMENT

L'accueil de la famille nécessite un cadre approprié, en termes d'espaces et de matériel (lit double, chambre supplémentaire, lit enfant...). Avant de s'engager dans ce type d'accueil, il convient de s'assurer que la résidence offre un environnement véritablement adapté à la présence de la famille.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Vérifier que les espaces sont suffisants, le contexte approprié, l'espace de travail séparé de l'espace de vie, et les espaces sécurisés.

Fournir un équipement de base adapté à la vie en couple et/ou avec des enfants (literie, chaise haute...), s'assurer de son entretien et prévoir son renouvellement régulier (selon l'état et les normes).

« Nous n'avons pas accueilli beaucoup d'artistes en résidence accompagnées de nourrissons ou d'enfants, mais je constate que les jeunes parents apportent souvent leur propre matériel de puériculture lorsqu'ils se déplacent.

Comme les normes évoluent régulièrement, nécessitant le renouvellement des équipements, pourquoi ne pas développer un réseau local d'entraide ou de prêt de matériel ? Cette mise en relation représenterait un précieux soutien pour les structures hôtes et les artistes accueilli·es avec leur famille.

[...]

Nous avons eu l'opportunité d'accueillir une artiste peintre, jeune maman. Elle est arrivée accompagnée de son conjoint et de sa belle-mère qui ont pu l'aider. Nous avons briefé notre équipe concernant l'accueil de cette jeune maman et dédié un espace au sein du centre d'art dans lequel elle pouvait se reposer et allaiter son bébé en toute sérénité. Nous avons par ailleurs loué un logement individuel pour elle et ses proches. »

- Le CEAAC

« L'appel à candidatures est ouvert aux femmes enceintes. Aussi avons nous accueilli trois résidentes enceintes depuis 2015, dont deux dans leur dernier trimestre de grossesse. Pour que leur résidence se passent de la façon la plus sereine possible, nous avons pris contact en amont avec des personnes-ressource sur place en cas de besoin : sage-femme, gynécologue, doula. Il me semble que ces résidentes furent particulièrement heureuses de pouvoir suivre le programme en fonction de ce qu'elles-mêmes évaluaient de leur "état", puisqu'elles étaient accueillies avec leur grossesse, et non malgré celle-ci. »

- thankyouforcoming

TENIR COMPTE ET ANTICIPER LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE DU·DE LA RÉSIDENT·E

Pour que l'accueil de la famille puisse s'organiser confortablement, des dépenses spécifiques peuvent être engagées (investissement dans du matériel...) ; d'autres doivent être anticipées afin de pouvoir participer aux frais générés par cet accueil (déplacements, charges courantes, garde...).

Prévoir une enveloppe dédiée à la participation financière à ces frais est une démarche à encourager, quel que soit le montant qu'il est possible de dégager.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Anticiper l'augmentation du budget lié à la prise en compte de la situation familiale du·de la résident·e (investissement en équipements, charges courantes, ressources humaines, déplacements...).

Faire valoir ces coûts spécifiques auprès des partenaires financiers et défendre leur nécessaire financement.

Rendre visible les coûts engagés aux artistes.

Définir précisément les conditions de prise en charge de la famille : déplacements, frais de vie, frais de garde (en dédiant une enveloppe à ce poste ou en rendant éligible leur remboursement au titre des frais de la résidence, par exemple).

« Chaque résident·e en création bénéficie d'un budget de transport de 1 000 euros pour ses déplacements, ceux de ses collaborateur·rices comme des membres de sa famille. L'équipe et les autres résident·es sont informé·es au préalable afin de garantir un cadre accueillant pour tou·tes. »

- Le 3 bis f

TENIR COMPTE ET ANTICIPER LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS À LA SITUATION FAMILIALE DU·DE LA RÉSIDENT·E

Inversement, lorsque l'artiste vient seul·e en résidence, des déplacements supplémentaires pourront être nécessaires pour couper sa résidence et lui permettre de rentrer voir sa famille ponctuellement, notamment lorsqu'il s'agit de résidences de longue durée. L'artiste aura également sans doute des frais générés par son absence (frais de garde).

CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT PAS ÊTRE ACCUEILLIE

Réévaluer l'enveloppe disponible pour les déplacements afin de faciliter des visites régulières du·de la résident·e à sa famille (ou inversement).

Permettre la prise en charge des frais de garde occasionnés par l'absence en dédiant une enveloppe à ce poste ou en rendant éligible leur remboursement au titre des frais de la résidence, par exemple.

«En tant que Franco-Américaine, je constate qu'aux États-Unis il existe des bourses spécifiques pour les résidences d'artistes avec famille, mais également pour les artistes parents. Nous pourrions envisager ce type d'aide et de dispositif en France : tout le monde serait gagnant !»

- Émilie McDermott, artiste et cofondatrice du projet [Re] production

REmplir les obligations liées aux assurances

En cas d'accueil de la famille du·de la résident·e, il sera nécessaire de signaler la liste complète des personnes accueillies à la compagnie d'assurances de la structure de résidence, de façon que toutes les personnes soient couvertes en cas d'événements engageant la responsabilité du lieu. De la même façon, la structure de résidence devra demander au·à la résident·e une attestation de responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses accompagnant·es avant leur arrivée. Selon les cas, il faudra penser à s'assurer de ces mêmes formalités concernant le logement mis à disposition.

CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Communiquer la liste de tou·tes les accompagnant·es du·de la résident·e à la compagnie d'assurances de la structure.

Prévoir les documents nécessaires aux visas

*Voir la fiche-ressource **Mobilité internationale et réglementations - L'accueil d'artistes-auteur·rices étranger·es en résidence en France**

Lorsqu'un·e artiste étranger·e est accueilli·e en résidence en France, il est dans certains cas nécessaire de faire une demande de visa*. Si il·elle se déplace avec sa famille, ses démarches administratives seront grandement facilitées si les documents fournis par la structure d'accueil mentionnent bien tous·tes les accompagnant·es prévu·es.

Dans la mesure du possible, aider à l'obtention des visas pour le·s membre·s de la famille du·de la résident·e, le cas échéant.

« Afin de permettre à un·e artiste et son enfant d'obtenir leur visa pour se rendre en France depuis un pays hors de l'Union européenne, nous devons fournir certains documents : une lettre d'invitation, une copie de la convention de résidence, une attestation de rémunération, une attestation d'hébergement. »

- Les Capucins

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

Toutes les références citées ici sont datées de mars 2023.

Parentalité et résidences :

Sustainable Arts Foundation

Programme américain de soutien aux structures de résidence facilitant l'accueil des artistes parents

Interlude Artist Residency

Liste de programmes internationaux de résidence facilitant l'accueil d'artistes parents

Comment ne pas exclure les parents artistes ?

Recommandations pour les institutions d'art et les résidences d'artistes

An Artist Residency in Motherhood

Initiative de résidence autogérée pour artistes mères

Parentalité et mobilité :

Podcast On the Move x Points of Entry

Entretien avec Hettie Judah

Maternité et carrière artistique :

[Re]production

Projet de recherche sur l'impact de la maternité sur la carrière des femmes artistes

How Not to Exclude Artist Mothers (and other parents)

Ouvrage d'Hettie Judah, paru en 2022

Podcast La Reprise avec [Re]Production

L'impact de la maternité dans la carrière des femmes artistes

Podcast PRÉSENT.E et Contemporaines

Parentalité et carrière dans l'art contemporain

Procreate Project

Organisation londonienne de soutien aux artistes mères dans leur carrière artistique

Artist / Mother

Série de podcasts

SYNTHÈSE

COMMUNICATION

Garantir une transparence sur la possibilité et les conditions d'accueil de la famille du·de la résident·e.

Assurer une bonne communication interne.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Préciser clairement le contexte et les conditions d'accueil, si cet accueil concerne la possible présence d'un·e conjoint·e, d'un·e accompagnant·e, d'enfants (le nombre et l'âge minimal ou maximal le cas échéant), les équipements présents sur place et les conditions financières s'appliquant à l'accueil de la famille.

Informier toute l'équipe du lieu et les autres résident·es en cas de présence possible d'enfants dans l'espace de vie et/ou de travail.

Valoriser la possibilité de ces accueils auprès des publics et des financeurs en affichant ses engagements pour se

protéger des critiques d'une part et participer à une sensibilisation progressive de tous·tes aux enjeux professionnels de cette pratique d'autre part.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Expliquer les raisons d'un refus si la demande dépasse les capacités de la structure.

Attention à ne pas faire de la situation familiale un critère de sélection au risque d'afficher des critères discriminatoires liés à la vie de famille ou à un état de grossesse.

CALENDRIER

Considérer l'impact de la situation familiale sur le calendrier de la résidence.

Anticiper le temps requis pour l'organisation de la résidence.

Considérer l'impact de la situation familiale sur le quotidien de la résidence.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Lorsque des enfants sont accueillis, envisager le fractionnement des périodes de résidence ou la planification sur les périodes de vacances scolaires, selon les besoins des résident·es.

Dans le calendrier des appels à candidature, prévoir un temps suffisant pour organiser convenablement l'accueil de la famille et adapter le budget.

Anticiper les incidences de la présence de la famille sur la planification des rendez-vous publics ou professionnels et des autres activités de la résidence.

Anticiper le temps nécessaire à l'équipe pendant la résidence pour gérer les questions liées à l'accueil des familles.

Si l'infrastructure et les équipements le permettent, vérifier si l'accueil simultané des résident·es avec enfants s'avère pertinent.

Dans le cas d'accueils simultanés de plusieurs résident·es mêlant artiste seul·e et artiste avec famille, vérifier l'accord des autres résident·es.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Envisager le fractionnement de la résidence en de courtes périodes en fonction des besoins du·de la résident·e.

Envisager le report de la résidence de l'artiste sélectionné·e qui ne peut honorer la résidence pour des raisons familiales (grossesse, difficultés de mode de garde).

LOGISTIQUE ET MOYENS MATÉRIELS

Aborder la question de la garde des enfants.

Vérifier les ressources matérielles et d'équipement.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Dans la mesure du possible, rechercher des partenariats et accords avec des crèches, des établissements scolaires, des centres aérés pour organiser la garde ou préparer la scolarisation des enfants de l'artiste.

Lorsque de jeunes enfants sont accueillis sans solution de garde, envisager que le·la résident·e vienne accompagné·e d'un·e autre adulte pour qu'il·elle puisse profiter pleinement de son temps de résidence.

Éviter la garde, même exceptionnelle, par un membre de l'équipe.

Vérifier que les espaces sont suffisants, l'environnement approprié, l'espace de travail séparé de l'espace de vie, et les espaces sécurisés.

Mettre à disposition un guide d'informations destiné aux artistes parents recensant les adresses utiles (pédiatres, pharmacies, solutions locales de garde, services publics...) ou orienter vers des sites-ressource sans toutefois porter la responsabilité d'une recommandation nominative.

Fournir un équipement de base adapté à la vie en couple et/ou avec des enfants (literie, chaise haute...), s'assurer de son entretien et prévoir son renouvellement régulier (selon l'état et les normes).

MOYENS FINANCIERS

Tenir compte et anticiper les coûts supplémentaires liés à la situation familiale du·de la résident·e.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Anticiper l'augmentation du budget liée à la prise en compte de la situation familiale du·de la résident·e (investissement en équipements, charges courantes, ressources humaines, déplacements...).

Faire valoir ces coûts spécifiques auprès des partenaires financiers et défendre leur nécessaire financement.

Rendre visibles les coûts engagés aux artistes.

Définir précisément les conditions de prise en charge de la famille : déplacements, frais de vie, frais de garde.

→ CAS OÙ LA FAMILLE NE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Réévaluer l'enveloppe disponible pour les déplacements afin de faciliter des visites régulières du·de la résident·e à sa famille (ou inversement).

Permettre la prise en charge des frais de garde occasionnés par l'absence en dédiant une enveloppe à ce poste ou en rendant éligible leur remboursement au titre des frais de la résidence, par exemple.

ADMINISTRATION

Remplir les obligations liées aux assurances.

Prévoir les documents nécessaires aux visas.

→ CAS OÙ LA FAMILLE PEUT ÊTRE ACCUEILLIE

Communiquer la liste de tou·tes les accompagnant·es du·de la résident·e à la compagnie d'assurances de la structure.

Dans la mesure du possible, aider à l'obtention des visas pour le·s membre·s de la famille du·de la résident·e.

ARTS EN RÉSIDENCE – RÉSEAU NATIONAL

Depuis 2010, Arts en résidence – Réseau national travaille à la structuration et au renforcement de la visibilité des résidences dans le champ des arts visuels. Il fédère des structures de résidences qui œuvrent au développement de la création contemporaine tout en garantissant des conditions de travail vertueuses aux résident·es. Fort de 45 structures membres, rassemblées autour d'une charte déontologique qui constitue son fondement et formule ses valeurs, le réseau propose un espace d'échange et de réflexion autour de quatre objectifs principaux :

- fédérer les membres autour de la pratique de la résidence ;
- valoriser les activités de résidence de ses membres ;
- développer des outils de structuration et conseiller sur des pratiques professionnelles vertueuses dans le cadre de l'accueil en résidence ;
- représenter et promouvoir la pratique de la résidence dans le champ des arts visuels.

Arts en résidence – Réseau national reçoit le soutien du ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique. Arts en résidence est membre du CIPAC.

www.artsenresidence.fr

REPRODUCTION – GROUPE DE RECHERCHE

devenir·art fédère de manière ouverte des personnes physiques et morales qui œuvrent directement dans le champ des arts visuels, soutiennent et/ou portent un intérêt pour ses enjeux. devenir·art est porteur d'une parole collective destinée à soutenir une meilleure prise en compte des arts visuels dans les politiques publiques.

Ses actions visent à augmenter l'émergence et la recherche, la juste rémunération, la visibilité et la présence des artistes et de leurs créations, ainsi que des activités des acteur·rices de la création, diffusion, formation,... Le réseau agit à l'échelle du Centre-Val de Loire, participe également aux débats nationaux et aux initiatives internationales, notamment européennes.

devenir·art reçoit le soutien de la Drac et de la Région Centre-Val de Loire, ainsi que des villes d'Orléans, Tours et Bourges. devenir·art est membre de la Fraap, du Cipac et du collectif H/F Centre-Val de Loire.

www.devenir.art

Rédaction des textes : Elise Jouvancy et Emilie McDermott

Rédaction des bulles et conseils :
Elodie Gallina, Ann Stouvenel,
Mathilde Simian, Grégoria Lagourgue,
Corinne Saché, Antonin Hako,
Charlotte Rabuteau, Ronald Reyes

Relecture : Elsa Kieffer

Remerciements : Vincent Gonzalvez,
La Cité internationale des arts

LES AUTRES FICHES-RESSOURCES DISPONIBLES

Administre une résidence d'artiste, quelles questions se poser ?



Cette fiche-ressource s'adresse aux structures organisatrices de résidences d'artistes-auteur·rices. Elle offre des recommandations qui s'appliquent à différentes phases de l'organisation d'un projet de résidence dans le secteur des arts plastiques et visuels.

Elle présente les fondements de certaines « bonnes pratiques », et signale ce qui relève d'obligations légales.

Elle liste des questions à se poser, sans prétendre traiter de manière exhaustive tous les questionnements soulevés lors de l'organisation d'une résidence d'artiste-auteur·rice.

Ce document a été réalisé en 2021 dans le cadre d'une collaboration entre Arts en résidence - Réseau national et devenir-art, réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire.

Mobilité internationale et réglementations L'accueil d'artistes-auteur·rices étranger·es en résidence en France



Cette fiche-ressource traite des modalités administratives qui s'appliquent dans le cadre de résidences d'artistes étranger·es en France. Elle est à destination des structures de résidences, qu'elles soient publiques ou privées, et des artistes-auteur·rices. L'objectif de ce document est de professionnaliser les protocoles d'accueil d'artistes-auteur·rices dans le cadre de la mobilité internationale entrante : autorisations de travail, visa, sécurité sociale, fiscalité.

Ce document a été réalisé en 2022 dans le cadre d'une collaboration entre Arts en résidence - Réseau national et Mobiculture. Il a été actualisé en 2025 dans le cadre du programme PARI!, coordonné par On the Move pour le ministère de la Culture et l'Institut français.

Les rémunérations des artistes-auteur·rices en résidence



Lors d'un même projet de résidence, différentes activités peuvent être assumées par l'artiste-auteur·rice, appelant différents types de revenus. Trop souvent, ces rémunérations sont confondues et mêlées en un montant global qui empêche d'une part la considération des différentes réalités du travail effectué, et qui entrave d'autre part leur bon traitement administratif.

Cette fiche-ressource entend clarifier ces points pour tous·tes.

Ce document a été réalisé en 2024 dans le cadre d'une collaboration entre Arts en résidence - Réseau national et le Pôle arts visuels Pays de la Loire.